



Joyeux Noël et très bonne année 2010

Chers collègues,

L'automne fut stimulant, le printemps risque de l'être également compte tenu du grand emprunt...

Le séminaire de la CGE à Marseille a été une occasion pour réaffirmer à la fois ce que sont les grandes écoles, dans leur diversité, et pour tracer les enjeux les plus importants des prochaines années : attractivité internationale, intensité de leur dimension universitaire, mérite démocratique, droit à diplômer, évaluation des compétences.

L'insistance avec laquelle des ayants droit externes majeurs mettent en avant l'ouverture sociale de l'accès à nos écoles tendrait parfois à suggérer qu'à leurs yeux nous serions le seul lieu de formation de l'élite en France, ce qui serait nous faire beaucoup d'honneur, mais constituerait une vraie injustice pour les nombreux autres lieux exigeants où des jeunes talentueux se préparent, avec beaucoup d'efforts, à des carrières intéressantes mais difficiles.

Il est intéressant de regarder l'analyse des biais sociaux éventuels de nos concours, mais cela ne sera statistiquement robuste qu'à une condition : qu'en même temps soient étudiés, avec les mêmes métriques, les concours de fin de 1^{ère} année de médecine, puis l'internat ; le passage des examens de droit dans les facultés les plus sélectives ; l'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature. Et si, par le plus grand des hasards, on découvre que les phénomènes sont particulièrement comparables, on en viendra alors à chercher les causes réelles en amont, celles sur lesquelles la CGE travaille depuis 2001, et non à se contenter d'instantanés pris à tel moment de l'itinéraire d'une classe d'âge, en une circonstance trop particulière pour en tirer des généralités.

Il y a un grand paradoxe à observer l'engouement pour le top 14 de rugby (ils sont 14, si, si !) et le championnat de France de 1^{ère} division de foot (ils sont 16), la sacralisation de nos champions olympiques, et à ne pas reconnaître que la compétition existe aussi dans les domaines intellectuels, et que les exigences pour rentrer dans les plus sélectives de nos écoles sont celles d'athlètes très entraînés. Imaginerait-on un quota de CSP¹⁺⁺ dans l'équipe de France de foot ? Chiche ! Ce serait sans doute la meilleure des sélections pour l'Afrique du Sud... On pourrait suggérer l'idée à Raymond Domenech, cela ferait du sang neuf parmi ses joueurs ! Ou un quota de boursiers dans l'équipe équestre de sauts d'obstacle ? Ou à l'entrée au Conservatoire de musique de Paris ?

1 - CSP = catégorie socioprofessionnelle





Nous ne rendrons à la France le service qui est le nôtre, en tant qu'écoles d'enseignement supérieur, qu'en continuant à dessiner un projet cohérent entre les types d'étudiants que nous sélectionnons, les parcours pédagogiques que nous leur proposons, et les marchés du travail auxquels nous les destinons. Cette cohérence, bâtie peu à peu entre un amont multiple et un aval concret, est sans doute la chose la plus partagée entre des écoles par ailleurs très différentes, associées à une forme de créativité universitaire également en cohérence avec les milieux que l'école a vocation à servir, de la recherche cognitive au développement technologique et à la création d'entreprises.

Nous pouvons souhaiter à la France que l'idée remarquable du grand emprunt, converti en endowments pour un très petit nombre, ne conduira pas à créer des structures mégalithiques qui, d'une part, dilueraient considérablement la ressource additionnelle par étudiant ou par chercheur, d'autre part seraient aussi souples que le célèbre "mammoth". La "shanghanite"² aigüe n'étant jamais impossible, soyons vigilants.

Espérons que nous pourrions suffisamment convaincre que le débat administratif entre universités et écoles est obsolète pour que ces projets ne soient jugés qu'à l'aune de leur originalité et de leur qualité, et non sur des à priori administratifs d'un autre âge. Soyons tous prêts à le dire et le redire, il n'est pas exclu que cela soit utile.

Notre métier est difficile et exceptionnellement prenant. Je vous souhaite des vacances de Noël joyeuses et paisibles, où vous ferez le plein de repos et d'énergie. Je vous souhaite une année 2010 plus souvent emplie des joies de nos métiers au service des étudiants et de la création intellectuelle qu'engluée dans les méandres pesants dont notre douce France a parfois le secret. L'objectif de nos autorités – et nous le partageons – est de faire rayonner la France sur la scène internationale. Et si les écoles mettaient la France au défi d'accueillir massivement des étudiants étrangers talentueux ? Cette ouverture, stimulée par nos propres expériences, ne changerait-elle pas le cours des choses autant que le grand emprunt ?

Bien sincèrement à vous, excellente année 2010.

Pierre Tapie

2 - En référence au classement de Shanghai



L'ambition du mérite républicain pour les Grandes Ecoles

Nos écoles sont fondées sur le principe du mérite républicain : créées pour donner à des jeunes sélectionnés une formation qui les conduira à des carrières de responsabilité, les procédures d'entrée, sous leurs multiples formes, assurent à chacun qu'il sera sélectionné sur les mêmes critères de mérite personnel face aux mêmes exigences. Les évolutions de l'enseignement secondaire au cours des 30 dernières années, depuis la réforme Haby, ont conduit à un nombre bien plus grand de jeunes au niveau du baccalauréat, mais il n'est pas sûr que cela ait permis de stimuler pleinement les jeunes les plus brillants d'origine modeste, quand les "classes CAMIF", connues pour rassembler les enfants des enseignants dans un lycée donné ou les orientations vers les lycées les plus stimulants, étaient le fait de personnes aisées ou mieux informées.

Il est de bon ton ces temps-ci de vilipender les grandes écoles sur le thème de leur ouverture sociale. Pourtant nos écoles accueillent actuellement exactement le même nombre de boursiers que ceux qui étaient en prépas voici deux ans (23%) ; pourtant la proportion des catégories socioprofessionnelles supérieures est identique à celle des formations scientifiques à l'université, et identique à celle des diplômés de niveau master de l'université. Depuis 2002, nous construisons en commun des programmes spécifiques de promotion sociale et nous avons été à l'origine de la charte pour l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur, en 2004. Il est de notre devoir d'exiger que ce sujet essentiel soit traité avec la rigueur intellectuelle qui convient, pour que les décisions éventuelles sur ces sujets soient fondées sur une réflexion exigeante et rigoureuse. Sur un tel sujet, des propos démagogiques conduiraient à long terme à un résultat opposé aux ambitions très légitimes des responsables politiques, ambition que les écoles partagent entièrement : le véritable mérite républicain.

Le 9 juin 2009, la CGE avait invité Yazid Sabeg, commissaire à la Diversité et à l'Égalité des chances, à s'exprimer devant les directeurs d'écoles réunis pour l'assemblée générale annuelle. M. Sabeg avait exposé cinq chantiers sur lesquels les établissements étaient invités à progresser.

Quelques jours plus tard, la CGE avait officiellement répondu aux propositions de M. Sabeg.

En préliminaire, la CGE réaffirmait ses convictions, à savoir que "La démocratisation de l'enseignement est une exigence d'équité citoyenne" et que "le moteur de la réussite reste l'élève lui-même et il nous appartient collectivement d'assurer des conditions équitables pour tous : donner à chacun confiance en l'avenir".

Cette introduction rappelait également qu'au niveau bac + 5, **les mêmes inégalités sociales se retrouvent autant à l'université que dans les grandes écoles** et que les déterminismes socioprofessionnels s'expriment bien avant l'entrée dans l'enseignement supérieur, à savoir dès le secondaire.



- ■ ■ L'ouverture sociale de l'enseignement supérieur impose donc de travailler en amont afin d'éviter toute forme d'autocensure des bacheliers. Il y a actuellement 38% de boursiers en STS et en IUT, 28% en DEUG et 22% en CPGE. Comme aucun dossier de bachelier n'est éliminé sur le critère boursier/non boursier, on peut conclure que les bacheliers issus de milieux non favorisés choisissent majoritairement les filières courtes professionnalisantes au détriment de la filière CPGE - Grandes Écoles, qui n'aboutit au diplôme qu'après 5 ans d'études.

C'est dans ce contexte général que la CGE répondait aux propositions des cinq chantiers

1. Les concours d'entrée dans les grandes écoles

La CGE s'engageait à examiner les épreuves supposées "socialement" sélectives des concours afin d'aider les jeunes d'origine modeste à les réussir, sans sacrifier l'ambition intellectuelle. Elle posait aussi la question des objectifs visés : assurer au plus grand nombre un niveau assurant une bonne insertion professionnelle ? Ou hisser les jeunes d'origine modeste vers les meilleures grandes écoles puis vers les métiers de haut niveau ?

De là découlent des pédagogies certes différentes, mais toutes orientées vers les mêmes exigences de qualité pour tous, dans la cohérence entre les jeunes sélectionnés, le projet pédagogique de l'école et les métiers auxquels elle prépare.

2. La diversification des recrutements à l'aide de la filière universitaire

Ce point met en jeu toute l'orientation pratiquée après le baccalauréat. Mais si 2000 places restent actuellement vacantes dans les grandes écoles, la raison en est un désintérêt des élèves pour les sciences et les techniques en général, qui s'ajoute à l'auto-censure pratiquée par des élèves issus de milieux modestes, qui pensent, à tort, qu'ils n'ont pas leur place dans le monde des grandes écoles. La CGE préconisait une meilleure information sur les filières d'excellence et les passerelles nombreuses.

3. Le développement de la voie conventionnelle pour l'accès aux grandes écoles

De nombreuses écoles recrutent après le baccalauréat. L'idée des filières dérogatoires d'intégration soulève des questions fondamentales de justice sociale, à savoir le souci d'atteindre un juste équilibre de la société en évitant de mettre en concurrence les personnes en fonction de leur origine.

On peut imaginer de créer d'autres voies d'accès pour valoriser d'autres profils et d'autres compétences que ceux mis aujourd'hui en valeur par le système scolaire, en identifiant les compétences et les acquis particuliers des publics que l'on cible (sportifs de haut niveau, artistes, leaders sociaux, etc.). Il n'y a alors aucune raison de réserver les voies d'accès à telle ou telle origine sociale ou territoriale.



- ■ ■ Au-delà de l'intégration dans une école, l'intégration professionnelle met en jeu l'existence de codes sociaux. Un diplôme n'a d'intérêt que par les gages d'insertion professionnelle qu'il apporte. Il y a urgence à resserrer les relations entre toutes les formations de l'enseignement supérieur et l'entreprise pour que toutes ces formations conduisent à une insertion professionnelle étroitement liée à la qualité de la formation. Dans cet esprit, les évolutions consécutives à la LRU sont excellentes. On ne saurait prétendre que les grandes écoles constitueraient la seule voie de réussite professionnelle.

4. Le développement des voies d'accès à partir de filières technologiques

Il est certes intéressant de développer les classes préparatoires technologiques et les écoles peuvent envisager d'aménager des voies d'accès ou d'ouvrir un nombre de places aux concours pour les voies technologiques, car leurs élèves offrent des profils significativement différents et, de fait, cette ouverture sera porteuse de diversité sociale, sans exclusive.

Remarquons toutefois que ces filières existent aujourd'hui et que des places sont ouvertes au concours par les écoles. Mais souvent celles-ci ne sont pas pourvues tout simplement parce que les étudiants de ces filières ne sont, en moyenne, pas assez bons pour franchir les barres des concours et a fortiori pour occuper plus tard les emplois correspondant à des filières.

Il s'agit donc d'identifier les élèves de voies technologiques possédant le **niveau scolaire** requis pour s'orienter vers un bac+ 5, puis de réussir à les **motiver** pour entreprendre des études longues.

5. Les cordées de la réussite

L'État a officialisé aujourd'hui 100 Cordées. Environ 35 autres sont en préparation, Une fois les cordées identifiées, le travail de partenariat avec des lycées, les CPGE n'est pas simple et le retour n'est pas immédiat : l'enjeu est de donner envie aux jeunes d'aller vers des études longues et dites "sélectives"... Ce travail s'étale forcément sur plusieurs années scolaires. Les écoles engagées dans ces projets se réjouissent, avec leurs étudiants, que les jeunes qui s'y développent envisagent d'une manière nouvelle leur formation, avec des ambitions très différentes.

Mais les écoles sont fières de renforcer l'appétit de ces jeunes pour toutes les filières longues, qu'il s'agisse du droit, de la médecine, de sciences po ou des écoles elles-mêmes. Elles considèrent que ceci est bien plus conforme à l'idéal républicain que l'attitude qui consiste à rechercher directement pour sa propre école des candidats particuliers, que l'on irait convaincre que "son" école est "la meilleure", en profitant inévitablement d'une asymétrie de l'information.



■ ■ ■ **Les récentes déclarations de François Fillon à Reims en novembre 2009, affichent de nouvelles exigences d'ouverture sociale.**

30% de boursiers dans les classes préparatoires aux grandes écoles pour la prochaine rentrée 2010.

Rappelant que l'admission dans les grandes écoles est basée sur le mérite, la CGE désapprouve d'une manière générale la notion de "quotas" et réaffirme que les niveaux des concours doivent être les mêmes pour tous, tout en reconnaissant que des soutiens individualisés doivent être apportés aux candidats issus de milieux défavorisés pour les aider à réussir des épreuves qui peuvent leur sembler plus difficiles parce que leur contexte familial ne les y a pas préparés (langues étrangères, culture générale...). Toute autre politique amènerait inévitablement d'une part la baisse du niveau moyen, mais d'autre part l'identification par les employeurs, parmi les profils de sortie, que toutes les voies d'entrée dans la même école ne se valent pas. Ce pourrait être le cas avec un système discriminant basé sur un quota de boursiers.

Depuis plusieurs années la CGE et ses écoles se sont engagées dans des dispositifs en faveur de jeunes de catégories socio-professionnelles défavorisées, dans le cadre de partenariat avec les lycées en ZEP et les autorités administratives : accompagnement scolaire, repérages des potentiels dans les classes terminales, tutorats, exemption de frais d'inscriptions, conditions financières particulières, actions visant à développer la culture générale, encadrement. Les grandes écoles savent que pour réussir leurs missions scientifiques et académiques elles ont besoin d'attirer les talents et les potentiels les plus divers pour le bénéfice de tous. Elles savent aussi que ces ambitions ne trouvent leur sens que si elles participent à la réussite de l'économie et au rayonnement de la France.

Il en va du comportement citoyen de chacun mais aussi de la stratégie de l'ensemble des établissements.

Développement des filières technologiques et plus généralement des filières spécifiques

Rappelant les constats ci-dessus, la CGE estime que chaque grande école a toute liberté pour appliquer des formules et des pratiques diverses en faveur de l'ouverture de son recrutement mais qu'elles doivent toutes se réclamer du principe de l'acquisition de connaissances et de compétences de niveau identique pour tous. Au-delà de simples quotas faussement perçus comme étant à remplir absolument, le recrutement par des filières spécifiques se doit, dans chaque école, de préserver le positionnement global aussi bien au regard de l'amont (l'ensemble des candidats) que de l'aval (les entreprises et le marché de l'emploi).

Certaines écoles ont déjà fait l'amère expérience de devoir remercier des étudiants dont le niveau ne correspondait pas à celui requis pour une poursuite d'études satisfaisantes.

Pour ce faire les actions à mettre en œuvre nécessitent engagement, détermination, durée et constance. Les unes sont du champ de l'information (les écoles s'engagent dans des opérations telles que les journées de l'excellence et de la réussite). Les autres relèvent de l'accompagnement, de la "musclature" intellectuelle, sociale et culturelle telles que dans les cordées de la réussite ou les programmes du type "Une grande école, pourquoi pas moi ?".

Pierre Tapie
Président de la CGE

Jean-Pierre Helfer
Président de la commission Diversité de la CGE



“INNOVONS ENSEMBLE” Plus qu’un concours, la philosophie du groupe “Entrepreneuriat”

Les travaux du groupe “Entrepreneuriat” de la CGE ont porté en 2009 sur le renforcement des liens entre les écoles d’ingénieurs et de management et les structures d’appui et d’accompagnement à l’innovation, sur la base des propositions du “Rapport Bécard”, qui a été remis à François Loos, ministre délégué à l’Industrie, en mars 2007. Depuis sa première réunion, en avril 2008, le groupe de travail “Entrepreneuriat” de la CGE a déjà réuni plus de 50 membres différents au cours d’une douzaine de réunions. Au long de ces réunions, le groupe “Entrepreneuriat” a travaillé et organisé la mise en place de deux actions préconisées dans sa lettre de mission et menées conjointement par la CGE, RETIS¹ et la direction générale de la Compétitivité, de l’Industrie et des Services (DGCIS), placée sous l’autorité du ministre de l’Économie, de l’Industrie et de l’Emploi :

- Une journée portes ouvertes “Innovons ensemble” dans les structures d’appui à l’innovation et d’aide à la création d’entreprises innovantes.
- Un concours pluridisciplinaire “Innovons ensemble” pour encourager et récompenser l’entrepreneuriat étudiant.

Les écoles de la CGE se sont pleinement associées à ces deux actions prouvant ainsi leur fort engagement pour le développement de l’entrepreneuriat étudiant en France.

Journée portes ouvertes “Innovons ensemble”

La première journée portes ouvertes “Innovons ensemble” a eu comme objectif de réunir les étudiants des écoles d’ingénieurs et de management dans un même lieu et de leur faire rencontrer des créateurs d’entreprise dans les Centres européens d’entreprise et d’innovation (CEEI), incubateurs et technopoles. L’intention de cette journée portait sur l’encouragement à l’entrepreneuriat étudiant.

La première édition de la journée nationale portes ouvertes “Innovons ensemble” s’est déroulée le 12 mars 2009 sur tout le territoire français. Plus de 400 étudiants ont découvert les moyens mis en œuvre pour accompagner les porteurs de projets et les entrepreneurs, et ont pu échanger avec des entrepreneurs innovants.

Une seconde édition a été mise en place dans une trentaine de structures, le 19 novembre 2009, et a rassemblé plus de 500 étudiants.

1 - <http://www.retis-innovation.fr/>





■ ■ ■ Concours pluridisciplinaire "Innovons ensemble"

L'entrepreneuriat innovant a été également encouragé par le biais d'un concours des projets étudiants. Avec ce concours, il s'agit de sensibiliser les étudiants à l'innovation et à l'entrepreneuriat en leur faisant prendre conscience de la nécessité de travailler en équipe pluridisciplinaire sur des projets de création d'entreprises innovantes.

Lancée en février 2009 par Hervé Novelli au Salon des Entrepreneurs et dotée d'un montant de plus de 25 000 euros de prix, la première édition du concours a récompensé, à la fin du mois de juin, trois équipes dans chacune des catégories suivantes :

- **Projet pédagogique** : un voyage à Boston d'une dizaine de jours, dans le cadre d'une découverte de l'entrepreneuriat d'une valeur de 5 000 €,
- **Projet "création d'entreprise"** : un chèque de 5 000 € pour la création de l'entreprise ou pour financer les études et les recherches liées au développement du projet,
- **Coup de cœur du jury** : une subvention de stage de 5 000 € et un accompagnement de 5 mois par un incubateur.

Pour cette première édition, 87 dossiers ont été enregistrés. La répartition des dossiers montre une forte mobilisation de la CGE : 52 écoles de la CGE ont participé au concours (ainsi que 28 universités et 95 écoles hors CGE) soit plus de 300 étudiants. La pluridisciplinarité a bien été respectée dans la majorité des projets.

La seconde édition du concours "Innovons ensemble" a été lancée le 16 novembre 2009, par Valérie Péresse et Hervé Novelli à l'ESCP Europe. Le concours se clôturera le 31 mars 2010. Le soutien renforcé du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a permis de bénéficier du partenariat de la Conférence des présidents d'université et d'ajouter deux nouveaux prix :

- **Prix "collaboration avec la recherche publique"**, doté d'un prix de 5 000 €,
- **Prix "pédagogie innovante"**, décerné à un enseignant qui a accompagné un projet finaliste.

Pour cette nouvelle édition, plus de 40 000 € de prix seront attribués, avec le soutien et le financement de la DGCS.

Pour toute information : www.innovons-ensemble.com – Tél : 03 25 46 66 63

Francis Bécard
Directeur général du groupe ESC Troyes
Animateur du groupe Entrepreneuriat de la CGE



Réunions des commissions et groupes de travail de la CGE en janvier 2010

6 janvier	Commission Amont Groupe Filières technologiques	Lieu : Mines ParisTech 60 Bd St Michel - 75006 Paris de 14h à 17h
11 janvier	Commission Formation Groupe Entrepreneuriat	Lieu : Ministère de l'Industrie - DGCIS 12 rue Villiot – 75012 Paris (salle 2146) de 14h à 16h30
12 janvier	Bureau	Lieu : Mines ParisTech 60 Bd St Michel – 75006 Paris de 10h à 13h30
13 janvier	Commission Accréditation	Lieu : Mines ParisTech 60 Bd St Michel – 75006 Paris de 9h à 13h
14 janvier	Commission Diversité Groupe Ouverture sociale	Lieu : Mines ParisTech 60 Bd St Michel – 75006 Paris de 10h à 16h30
15 janvier	Groupe Développement durable	Lieu : à préciser Horaire : à préciser
20 janvier	Commission Amont et Formation Groupe commun Compétences	Lieu : Mines ParisTech 60 Bd St Michel – 75006 Paris de 14h à 17h
21 janvier	Commission Aval	Lieu : Mines ParisTech 60 Bd St Michel – 75006 Paris de 14h30 à 17h

Et aussi une session ANDIAMO du groupe Italie de la commission Relations internationales

12 janvier	ANDIAMO Lille	Lieu : SKEMA, avenue Willy Brandt — Euralille (Amphi A) Contact : Laurence Lecoeuvre, l.lecoeuve@skema.edu (tél : 03 20 21 59 85)
-------------------	----------------------	---





Prochain congrès de la Conférence des grandes écoles

Les 7 et 8 octobre 2010 à Paris.

Rappelons que la CGE organise alternativement :

- les années paires : un **congrès** sur un thème unique, ouvert à ses membres et à ses partenaires extérieurs
- les années impaires un **séminaire**, réservé à ses membres, sur des thèmes d'actualité correspondant à ses activités et à ses préoccupations majeures.

Le thème du congrès 2010 sera défini très prochainement.



Olivier Fournier

Les junior-entreprises sont des associations implantées au sein des écoles et des universités. Depuis 40 ans, elles permettent aux étudiants de mettre en pratique l'enseignement théorique dont ils bénéficient.

Le mouvement des junior-entreprises en chiffres :

- 40 villes en France,
- 140 Junior-Entreprises,
- 7 M€ de chiffre d'affaires cumulé,
- 2 000 étudiants administrateurs,
- 11 600 adhérents,
- 148 000 étudiants potentiels

Les projets sont réalisés annuellement par plus de 11 000 étudiants dans des domaines tout aussi variés que ceux enseignés dans les écoles et les universités (marketing, finance, ingénierie, informatique, communication, design, agronomie...).

Interview d'Olivier Fournier, président de la Confédération nationale des junior-entreprises (CNJE) :

La CNJE fête ses 40 ans cette année, comment jugez-vous le chemin parcouru et quels sont vos projets d'avenir, notamment en direction des enseignants et les directeurs d'établissement ?

Lors de la fondation de la Confédération en 1969, nous n'étions que 6 junior-entreprises. 40 ans après, nous avons 140 associations membres, réparties au sein de 140 grandes écoles et universités françaises, qui réalisent chaque année environ 1 600 projets tout en fédérant 11 000 étudiants. Ces quelques chiffres me laissent penser que le chemin parcouru est globalement positif !

Nous ne nous reposons toutefois pas sur nos lauriers et avons de nombreux projets de développement, notamment liés à la reconnaissance des Junior-Entreprises et des Junior-Entrepreneurs. L'expérience se doit d'être mieux connue, aussi bien par les étudiants, par les entreprises, que par les enseignants et directeurs d'établissement.

En quoi les enseignants et directeurs d'établissement ont-ils un rôle à jouer dans l'aventure junior-entreprise ?

Les junior-entrepreneurs ont véritablement besoin d'eux pour mener à bien leur projet associatif. En effet, une association implantée au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ne peut être pérenne si elle n'a pas le soutien entier de son administration. Ce soutien peut selon moi se manifester sous trois formes : au niveau logistique (mise à disposition d'un local, et, pour les associations les plus jeunes, des moyens qui lui permettront de se développer plus rapidement), au niveau de l'aménagement académique (accorder exceptionnellement certaines souplesses dans le cadre de rendez-vous clients ou dans le cadre de formations), voire au niveau de la communication institutionnelle (mise en valeur de la junior-entreprise sur les supports de communication de l'école). Ces gestes sont souvent peu de choses pour les établissements, mais peuvent apporter beaucoup aux associations !

Quant aux enseignants, ils peuvent soutenir la junior-entreprise pour certaines études particulièrement difficiles à mener, et ainsi contribuer très directement à la formation pratique des étudiants.





■ ■ ■ Les junior-entreprises sont des associations loi 1901, quels avantages et quels inconvénients voyez-vous dans ce statut ?

Les avantages sont multiples : d'une part, les étudiants s'épanouissent dans un esprit associatif et bénéficient d'une expérience humaine différente de l'expérience en entreprise dont les finalités sont lucratives. En outre, ce sont des structures plus simples à créer et à administrer, critère d'autant plus important que les mandats des junior-entrepreneurs sont courts (généralement un an).

L'inconvénient que l'on pourrait citer concernerait les frontières à ne pas dépasser en termes de communication, au risque de venir concurrencer le secteur commercial de manière déloyale. Cela requiert donc une attention toute particulière qui n'a pas lieu d'être pour une entreprise.

Les junior-entreprises présentent un réel intérêt pédagogique, celui-ci est peut-être plus évident en école de management. Quelle est aujourd'hui la part de junior-entreprises dans les écoles d'ingénieurs ?

Les junior-entreprises dans les écoles d'ingénieurs sont bien plus nombreuses qu'on pourrait le penser ! En effet, 65 % de nos associations sont implantées au sein des écoles d'ingénieurs qui réalisent chaque année des prototypes techniques, des logiciels, des études de recherche, des sites internet etc. L'intérêt pédagogique est, tout comme pour les étudiants en écoles de management, important d'une part pour les administrateurs de la Junior-Entreprise qui apprennent à gérer leur association (gestion administrative, gestion budgétaire, communication/prospection...), et d'autre part pour les intervenants qui mettent en pratique l'enseignement théorique dont ils bénéficient.

Enfin, pour les élèves-ingénieurs, et plus globalement pour toutes les formations non-managériales, il s'agit d'un moyen d'acquérir les bases d'une double compétence qui tend à être de plus en plus recherchée et valorisée par les entreprises et qui se caractérise également par le nombre toujours plus important de partenariats entre écoles de compétences complémentaires.

Hormis un intérêt pédagogique évident, quelles sont les valeurs que prône votre confédération et qu'elle souhaite transmettre au sein de chaque junior-entreprise ?

Les junior-entreprises reposent sur l'esprit d'entreprise et mêlent trois composantes : une composante économique, en mettant les compétences, le dynamisme et la capacité d'innovation des étudiants à disposition des entreprises, des collectivités et des associations ; une composante entrepreneuriale en donnant aux étudiants une première expérience de l'entrepreneuriat et en leur permettant de mettre en œuvre des projets innovants ; une composante pédagogique et professionnelle en proposant aux étudiants une expérience concrète et valorisante favorisant l'insertion professionnelle, tout en étant rémunérés.

Propos recueillis par Frédéric Bidinger.

Pour compléter votre information, cliquez sur le lien ci-dessous :

■ Site internet du CNJE : <http://junior-entreprises.com>

THESA

Plus de 2 500 thèses sont soutenues chaque année dans les grandes écoles. La CGE ouvrira en janvier une nouvelle version de THESA, sa base de données qui répertorie les thèses en cours de préparation dans les grandes écoles..

Plus de **14 000 doctorants** sont inscrits en thèse dans une grande école de la CGE¹. En 2008, plus de 2 500 thèses ont été soutenues dans les grandes écoles. Autrement dit, les grandes écoles de la CGE représentent un quart des thèses soutenues en France, toutes disciplines confondues, soit **la moitié des thèses soutenues en France**, si l'on ne considère que leurs disciplines de spécialisation (c'est-à-dire hors médecine, santé, droit, etc.).

Le taux des étudiants des grandes écoles qui poursuivent en thèse est de 7 % en moyenne, soit autant qu'à l'université². Le nombre de grandes écoles dont le taux de poursuite en thèse des étudiants est supérieur à 10 % reste important (dans le secteur de la chimie, par exemple, ce taux dépasse les 40 %).

Ainsi, pour valoriser cette recherche, la CGE s'est dotée de sa propre base de données, THESA. Elle répertorie les thèses en cours de préparation dans les grandes écoles, ainsi que celles soutenues depuis moins d'un an. Elle permet une recherche sur les travaux de thèse en cours de rédaction, par enjeu, par domaine et en décrit les principales problématiques. Les sujets de thèse y sont en effet représentés à travers de grandes thématiques : énergie, transport, espace, santé, biotechnologies, etc.

Elle constitue un aperçu sur une recherche de pointe en cours d'élaboration dans des laboratoires d'excellence, dans les sciences de l'ingénieur, en économie et gestion, et en sciences humaines. Il s'agit d'un site fédérateur qui permet d'avoir une vue d'ensemble sur la recherche et les thèses menées dans les Grandes Ecoles.

Les cibles et utilisateurs principaux de THESA sont les milieux académiques mais également les milieux économiques, susceptibles d'être intéressés par les recherches en cours. En effet, THESA met en relation les chercheurs travaillant sur un même thème. Elle permet également d'accéder rapidement à la production de connaissances dans les laboratoires et les centres de recherche des grandes écoles. **L'originalité de THESA** est de délivrer l'information avant toute publication (de la première année d'inscription jusqu'à la soutenance de thèse). THESA permet de mettre très tôt en relation les chercheurs et des entreprises innovantes. Elles peuvent en effet y détecter des recherches à la pointe de l'innovation dans des pôles d'excellence et des laboratoires des grandes écoles.



1- Dont environ les deux tiers dans des écoles doctorales habilitées à délivrer le doctorat et un tiers en partenariat avec des universités (source : enquête de la CGE sur le nombre de chercheurs, 2009).

2- Ces chiffres sont issus d'organismes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP) ou de rapports officiels (le Rapport Goulard, 2007).



- ■ ■ Ce recensement s'effectue en coopération avec l'INIST-CNRS³. Partenaire de longue date de la base THESA, il met à disposition ses compétences acquises dans la réalisation des portails thématiques du CNRS et d'autres sites web d'organismes de recherche français. Il assure le transfert automatique des données de thèse des systèmes de recensement des grandes écoles (ADUM, GRAAL, APOGEE ou autre) dans THESA.

Le site THESA a été actualisé et amélioré. Cette nouvelle version, plus ergonomique, ouvrira en janvier 2010. Les directeurs de la recherche des grandes écoles ont été contactés pour faciliter l'inscription des thèses sur THESA et l'exportation des données relatives aux thèses en cours.

Cet outil n'a pas d'équivalent, pour le moment⁴. Sa réussite dépend, depuis toujours, de la coopération de toutes les grandes écoles et de la diligence des écoles doctorales à inscrire régulièrement les travaux en cours dans la base de données, pour se rapprocher de l'exhaustivité. Il importe de poursuivre et de renforcer cet effort. L'objectif poursuivi par la CGE est, à terme, le recensement dans la base THESA de la totalité des **14 000 thèses** en cours dans les grandes écoles.

Nadia Hilal

Pour en savoir plus, contactez : nadia.hilal@cge.asso.fr

3 - L'Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS facilite l'accès aux résultats issus des différents champs de la recherche mondiale. L'INIST s'appuie sur l'une des plus importantes collections de publications scientifiques d'Europe pour proposer toute une gamme de services de recherche d'information.

4 - Les systèmes GRAAL et ADUM restent, pour l'instant, des outils de gestion des doctorants et aucun autre site ne recense les thèses en cours.

Philippe Lafontaine

Directeur général Groupe ESC PAU

philippe.lafontaine@esc-pau.fr



LES CLASSEMENTS : UN MAL NÉCESSAIRE ?

De très nombreux deans de business schools se posent régulièrement la question : “dois-je accepter que mon école soit évaluée dans le cadre des différents classements publiés par la presse ?”; et, souvent, suit une kyrielle de reproches atténués par l’obtention d’un bon classement ou exacerbés lorsque le résultat est jugé inacceptable.

L’affaire est à la fois délicate et compliquée ; et je me garderai bien de donner des leçons à quiconque.

L’offre des formations au management est devenue très hétérogène et assez compliquée à juger. Les familles et les entreprises ont du mal à s’y retrouver. Ce qui légitime pleinement toute tentative de clarification permettant de disposer d’outils facilement interprétables afin de mieux appréhender les différences entre les établissements. Les classements remplissent-ils cette mission ? Pas toujours. Au contraire, ils apportent quelquefois la confusion en comparant des écoles incomparables, en utilisant des critères assez obscurs et surtout en utilisant des méthodologies pour le moins curieuses et souvent secrètes. N’évoquons pas les traitements statistiques qui seraient notés avec un zéro pointé par nos professeurs de méthodes quantitatives.

Pour autant reconnaissons aux organes de presse le droit de décider des critères qui caractérisent une bonne école. En conséquence une rédaction peut, de manière parfaitement légitime, juger la qualité d’une école en privilégiant son niveau académique ; une autre jugera importante la seule insertion professionnelle. **Mais à condition que ce soit clairement annoncé et que le magazine ne laisse pas croire que les critères qu’il a choisis constituent la norme pour qualifier une bonne business school.** Ce qui n’est pas toujours le cas.

Par exemple, un classement récent accordait un coefficient 20 à la recherche contre seulement 3 à l’international. Ceci veut dire clairement que, de l’avis de la rédaction de ce magazine, une “bonne” école est celle dont les professeurs publient énormément et qu’en fait le caractère international est très secondaire. Pourquoi pas ? Mais nulle part ce magazine ne précise son choix. Or, il suffirait d’inverser les deux pondérations pour qu’une école classée à la 25^{ème} place soit propulsée à la 11^{ème} place !



■ ■ ■ Ensuite se pose le problème de la stabilité des méthodes permettant la comparaison année après année. Or, souvent les méthodes évoluent entre deux classements, ce qui écarte toute possibilité de comparaison. Mais cela n'empêche pas le magazine de mettre en avant les évolutions : "telle école a perdu 10 places". En conséquence de quoi les familles et les recruteurs en concluront que cette école est moins bonne, ce qui ne correspondra à aucune réalité. D'ailleurs on peut même se demander ce que peut bien faire une école en une seule année pour reculer de 10 places !

Un mot revient souvent dans ces débats : "objectivité". Chimère ! Par construction, une méthodologie de classement ne peut pas être objective ; en effet, ceci supposerait par exemple que tout le monde soit d'accord pour expliciter les critères caractérisant une bonne école. **Ceci devrait engager les rédactions à ne pas faire croire précisément que le classement qu'elles ont concocté est impartial** au moyen notamment d'approches pseudo-scientifiques. J'aime bien ce magazine qui a inclus une note "stratégie" dans son classement en expliquant très clairement qu'il s'agit d'une note totalement subjective. Pourquoi ne pas prendre en compte un critère "exotique" comme le nombre de diplômés inscrits au Who's Who... mais à condition que cela reste anecdotique dans le résultat final ?

Mais alors qu'est-ce qu'une bonne école ? A mon sens c'est d'abord celle qui maximise l'harmonie entre ses forces et les aspirations et les valeurs de ses étudiants. Dès lors, on comprend bien qu'il est difficile d'apprécier cette correspondance.

Par ailleurs, la plupart des classements supposent que les besoins des étudiants et des entreprises sont identiques. Ce qui bien entendu est faux. La bonne méthode pour éclairer les familles et les entreprises ne consiste donc pas à classer toutes les écoles dans un palmarès unique, mais à mettre l'accent sur les différences, sur les spécificités, afin que chacun puisse se forger une idée précise de chaque établissement et choisir celui qui se rapproche le plus de ses aspirations, de ses capacités. Par exemple, les critères de qualité pour les grandes écoles axées sur la recherche sont tout à fait différents de ceux qui sont pertinents pour les établissements qui privilégient l'opérationnalité immédiate de leurs diplômés. Dans le cas contraire, les classements ont pour effet de favoriser les clones : pour être bien classée mon école doit ressembler à celles en haut de tableau ! De tels classements sont des métaphores de l'élitisme français, ne laissant que peu de place à ce qui fait la vraie richesse : la diversité.



■ ■ ■ Quel serait le bon classement ? Ce serait celui qui notamment :

- indiquerait clairement les choix éditoriaux présentant les critères, qui de l'avis de la rédaction, fondent une bonne business school,
- prendrait en compte non pas seulement les valeurs absolues, mais également les valeurs relatives par rapport au nombre d'étudiants afin de ne pas privilégier systématiquement les écoles ayant des effectifs importants,
- expliciterait la totalité de la méthodologie, des indicateurs, y compris les méthodes de calcul permettant de transformer des données brutes en données "classantes",
- mesurerait de préférence, et dans la mesure du possible, les résultats plutôt que les ressources,
- comparerait les résultats de deux classements annuels à la seule condition de la stricte stabilité des méthodologies et du nombre d'écoles classées,
- compléterait sa vision statique de l'école, donc plus clairement le passé, par une vision dynamique,
- vérifierait systématiquement les données transmises par les écoles,
- adresserait à toutes les écoles, avant publication, les données brutes de tous les participants aux fins de vérification,
- publierait plusieurs classements par thématique (international, relations entreprises etc.) et non un classement général, reconnaissant ainsi la diversité des écoles et permettant aux familles et aux recruteurs de mieux appréhender les établissements,
- préciserait de manière très claire les limites de la méthode utilisée,
- serait réalisé par des collaborateurs des magazines qui connaissent bien le monde des grandes écoles. Or, quelquefois nous pouvons malheureusement constater que ce n'est pas le cas, ce qui rend le dialogue particulièrement difficile et contribue à des erreurs importantes.



- ■ ■ A l'ESC PAU nous privilégions les classements qui se rapprochent le plus possible de cet idéal. Et nous avons pris le parti de ne pas répondre aux magazines qui non seulement sont très éloignés de ces conditions, mais qui font la sourde oreille à toutes les demandes d'amélioration, y compris lorsque les erreurs, voire les fautes, sont criantes.

Nous avons également fait le choix de ne pas modifier notre stratégie pour obtenir de bons classements. Ce point est d'ailleurs stipulé dans notre "charte des valeurs et code de conduite du Groupe ESC PAU" que nous avons adoptée en septembre 2004 : "Le Groupe ESC PAU s'interdit de pratiquer quelque action que ce soit qui serait contraire aux intérêts des étudiants... notamment par mimétisme des concurrents, par exemple pour obtenir des accréditations ou un bon classement".

Tout ceci posé, les classements existent et continueront d'exister. Il faut que la Conférence des grandes écoles et chaque école continuent leur travail "d'évangélisation" auprès des journalistes. Que dire aux familles qui, bien naturellement avides d'informations, font aveuglément confiance aux classements, pour les aider dans leur recherche d'une juste perception des écoles ?

Je pense qu'il faut leur rappeler les trois points importants suivants :

- tout classement, quel qu'il soit, est par nature subjectif ; en conséquence il ne doit constituer qu'un élément d'appréciation parmi d'autres,
- ne jamais prendre en compte les résultats d'un classement qui ne présente pas très clairement sa méthodologie complète,
- toujours étudier les résultats d'un classement par rapport à ce que l'on recherche.

Un dialogue constructif avec les journalistes représente le meilleur moyen de faire en sorte que les classements soient ce qu'ils doivent être : un facteur d'analyse des établissements visant à permettre aux familles de choisir en toute connaissance de cause et aux recruteurs de se forger une opinion.

Philippe Lafontaine



*Jean-Philippe Muller
Directeur général adjoint AUDENCIA Nantes
Vice-président du Chapitre des écoles de management
Animateur du groupe de réflexion sur les classements*



A la recherche d'un dialogue constructif avec les journalistes

Cette année encore et comme chaque saison, les classements des écoles de management sont présents dans les kiosques et entraînent de nombreux débats, questionnements et parfois mécontentements. Il faut rappeler que l'enjeu n'est pas neutre pour les écoles qui y figurent, les classements sont lus par les étudiants et leurs familles, mais aussi par tout l'environnement d'une école : entreprises, gouvernance, partenaires, collectivités publiques. Pour ces raisons et dans un souci de faire avancer les choses, le Chapitre des écoles de management de la Conférence des grandes écoles a décidé, il y a deux ans déjà, d'engager un **dialogue constructif avec les journalistes** concernés afin d'échanger ensemble, de confronter nos points de vue, de partager nos difficultés et nos contraintes, car elles existent des deux côtés, et bien sûr de proposer des évolutions sur lesquelles tout le monde s'accorderait.

Nous avons, lors de ces rencontres, évoqué l'importance d'une méthodologie clairement explicitée pour que chacun puisse comprendre la logique du classement, sa philosophie et son parti pris. Des progrès ont été faits, me semble-t-il, d'autres restent à faire. Un autre point tient à cœur aux écoles : rendre compte de la diversité et de l'originalité de chacune d'entre elles. Nos grandes écoles se différencient sur de nombreuses dimensions, c'est une bonne chose pour les étudiants d'avoir ce choix, mais les classements par définition, parce qu'ils comparent ce qui est commun, gommant souvent les originalités et les innovations.

Quoi qu'il en soit, ce dialogue a montré que nous pouvions nous retrouver, écoles et journalistes, avec le même souci d'être utiles à ceux qui nous regardent, à ceux qui lisent les classements.

De façon plus générale, les classements se multiplient, sur l'année 2008/2009 on peut en dénombrer une bonne douzaine, sans compter les classements internationaux. On ne pourra pas nier que cette médiatisation participe à la visibilité et à la notoriété de nos grandes écoles : figurer dans ces classements, c'est déjà appartenir à une première division très restreinte des formations au management. Rappelons ici que plusieurs centaines de formations foisonnent en France dans ce domaine. Mais cette multiplicité doit aussi rappeler qu'un classement n'est qu'un point de vue. Pour preuve, chaque classement propose sa méthode et ses critères d'analyse, **il n'existe pas dans ce domaine d'approche universelle**. Les classements gagneraient à afficher plus explicitement leur parti pris, la "subjectivité" de leur approche.

Au final, c'est aussi à ceux qui les lisent de faire l'effort de ne pas prêter aux classements ce qu'ils ne sont pas en mesure de montrer, ce qu'ils ne prétendent pas montrer : aucune série limitée de critères, aussi pertinents soient-ils, ne peuvent rendre compte de la complexité et de la réalité d'une école. Au cœur des écoles, la particularité de la rencontre pédagogique entre des enseignants et des étudiants ne peut être résumée en quelques tableaux. D'autres regards sont nécessaires, d'autres points de vue sont disponibles. Pour comprendre une école, le mieux est encore de venir la découvrir, de rencontrer ses professeurs, d'en parler avec les professionnels en entreprise, d'échanger avec ses étudiants...

Nous continuerons à échanger avec les journalistes, qui comme nous, ont le souci de rendre compte de nos progrès et de faire progresser leur méthode, avec chacun la conscience que les classements ne seront jamais plus que ce qu'ils sont en mesure d'être : une photographie parmi d'autres avec un angle de vue particulier. Reste à l'expliquer ensemble à ceux qui les lisent !

29 mai 2010 :

De nouveau en piste avec l'édition 2010 du CDMGE !

La Conférence des grandes écoles renouvelle son soutien aux organisateurs du Challenge du monde des grandes écoles. Lors de la conférence de presse de lancement qui s'est déroulée le 1er décembre dans les locaux du CNOSF, situés juste à côté du stade Charléty, où le challenge se tiendra le samedi 29 mai prochain, les organisateurs ont insisté sur la dimension européenne de cette manifestation sportive et festive. En effet, 42 universités européennes ont été sollicitées pour participer à cette nouvelle édition du challenge. C'est une première. Gageons que les étudiants qui ont pris part à la première édition du challenge et qui se trouvent cette année en scolarité à l'étranger sauront susciter l'intérêt des étudiants européens.

Ces derniers se verront offrir le transport et l'hébergement à Paris. Au-delà de l'aspect purement compétitif du challenge, ce sera aussi l'occasion pour les jeunes de rencontrer dans un cadre inédit des recruteurs potentiels. Bouygues Telecom, le groupe Carrefour, EADS, GDF SUEZ, Lagardère et Logica ont ainsi répondu favorablement aux organisateurs. Des animations et des sports de démonstration sont également prévus. Si l'athlétisme sera le sport roi de la journée, une grande partie des activités sera consacrée au handisport avec notamment des démonstrations de basket fauteuil.

Les épreuves du CDGME sont le :

100 m.

400 m.

800 m.

1 500 m.

4 x 100 m.

10 x 200 m.

Relais 10 km (5 x 2 km)

Saut en hauteur

Saut en longueur

Tournoi de football





27-28 mai 2010 : Challenge Humanitech

Si l'invention humanitaire vous tente,
le challenge Humanitech est fait pour vous !

Tout comme le Challenge du monde des grandes écoles, et à la même période, la Fondation Casques Rouges renouvelle l'édition de son challenge Humanitech en lui donnant une dimension européenne.

Les étudiants doivent former des équipes de 4 à 6 personnes et réfléchir à des nouvelles technologies au service de l'action humanitaire. Aidés par des spécialistes lors d'une journée de travail préparatoire fin avril, les jeunes pourront rédiger une présentation de leur projet solidaire et le défendre devant un jury d'experts les 27 et 28 mai à Paris. Des équipes mixtes, élèves d'écoles d'ingénieurs - élèves d'écoles de management pourront être créées. 150 candidats issus d'une trentaine d'écoles sont attendus. Ils pourront concourir cette année dans trois catégories : Web (création d'un média social humanitaire), Télécoms et réseaux et Développement durable (transports écologiques, panneaux solaires...)

Le challenge Humanitech bénéficie cette année d'un partenariat avec le groupe NRJ pour assurer une visibilité de l'événement aussi bien à la radio qu'à la télé ou sur internet.

L'année dernière, la première édition du challenge Humanitech a été remportée par des étudiants de l'IUT Grenoble. Les lauréats qui avaient proposé un purificateur d'eau saumâtre à distillation solaire sont repartis avec un chèque de 5 000 euros qui leur a permis de développer un prototype. Plus que jamais le challenge Humanitech est le rendez-vous des inventeurs solidaires !



Pour compléter votre information, cliquez sur les liens ci-dessous :

- Site du Challenge Humanitech : www.challenge-humanitech.com
- Fondation des Casques Rouges : www.casques-rouges.org/fr





■ ■ ■ 8 et 9 janvier 2010 : Salon APB - Admission postbac Île-de-France

Le Salon APB est organisé par l'Onisep et Verbatim Communication, avec le soutien des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que des rectorats de Paris, Créteil et Versailles et de la Région Île-de-France.

Pour la première fois, la Conférence des grandes écoles sera présente et aura un stand. Des conférences sont au programme : Hervé Biauasser, président de la commission Amont de la CGE, interviendra le vendredi 8 janvier à 11 h sur le thème de l'ouverture sociale.

<http://www.admission-postbacidf.fr/salon-apb/>

29-30 janvier 2010 : Journées "de l'excellence et de la réussite".

Suite aux informations que la CGE a largement relayées, en direct ou via Grand Angle, les écoles ont répondu à l'appel : d'ores et déjà, plus de 75 écoles vont être impliquées dans cette opération qui associe les lycées, les ministères de tutelle, les universités, le commissariat à la Diversité et à l'Égalité des chances, les entreprises. Il s'agit de faire découvrir aux jeunes des lycées et des classes de 3ème le champ des possibles de l'enseignement supérieur.

Pour y participer, merci de contacter Jean-Pierre Richard : journees.excellence@yahoo.fr





■ ■ ■ 15 février 2010 : :

Journée de conférences à UBIFRANCE pour les responsables des relations avec les entreprises des grandes écoles

UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, propose aux responsables des "relations avec les entreprises" des écoles de la CGE une journée de conférences sur les opportunités offertes à l'international (stages, emplois, VIE, etc.), le 15 février 2010 à Paris. La présence d'**Anne-Marie Idrac**, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur, est en cours de confirmation. Des représentants d'entreprises seront également présents. Un programme détaillé sera envoyé très prochainement.

UBIFRANCE : 77, boulevard Saint-Jacques, Paris XIV^{ème} ;
Métro Saint-Jacques ou Denfert-Rochereau.

Merci de bien vouloir signaler votre intérêt à : nadia.hilal@cge.asso.fr

Agenda de la CGE :

La CGE sera représentée :

18 janvier : au CNESER par Pierre Aliphath



Enseignement supérieur français

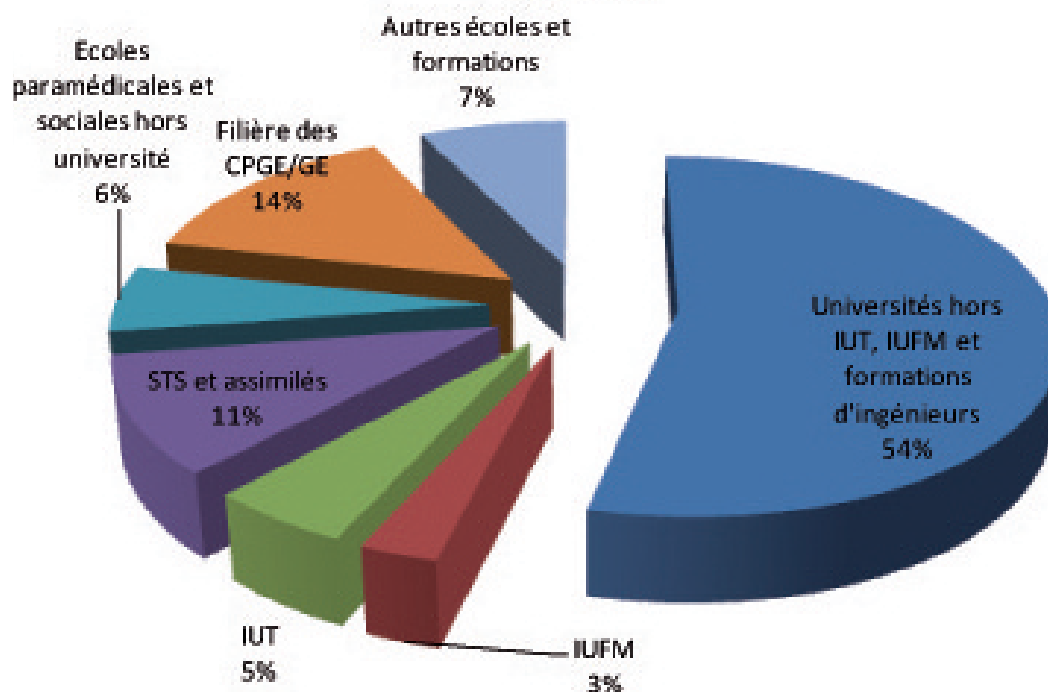
Source DEPP Juin 2009

Les grandes filières du supérieur

	2006-2007	Part du total	2007-2008	Part du total	2008-2009	Part du total	Evolution sur 1 an	Evolution sur 2 ans
Etudiants scolarisés dans la totalité des établissements d'enseignement supérieur français	2 253 832		2 231 495		2 231 745		0,0%	-1,0%
Universités hors IUT, IUUFM et formations d'ingénieurs	1 259 425	55,9%	1 221 113	54,7%	1 203 288	53,9%	-1,5%	-4,5%
IUUFM	74 161	3,3%	70 100	3,1%	64 037	2,9%	-8,6%	-13,7%
IUT	113 769	5,0%	116 223	5,2%	118 115	5,3%	1,6%	3,8%
STS et assimilés	228 329	10,1%	230 877	10,3%	234 164	10,5%	1,4%	2,6%
Ecoles paramédicales et sociales hors université	131 100	5,8%	134 407	6,0%	134 407	6,0%	0,0%	2,5%
Filière des CPGE/GE	286 584	12,7%	301 525	13,5%	314 703	14,1%	4,4%	9,8%
Autres écoles et formations	160 494	7,1%	157 250	7,0%	164 524	7,4%	4,8%	2,5%

Année universitaire 2008-2009

Source DEPP



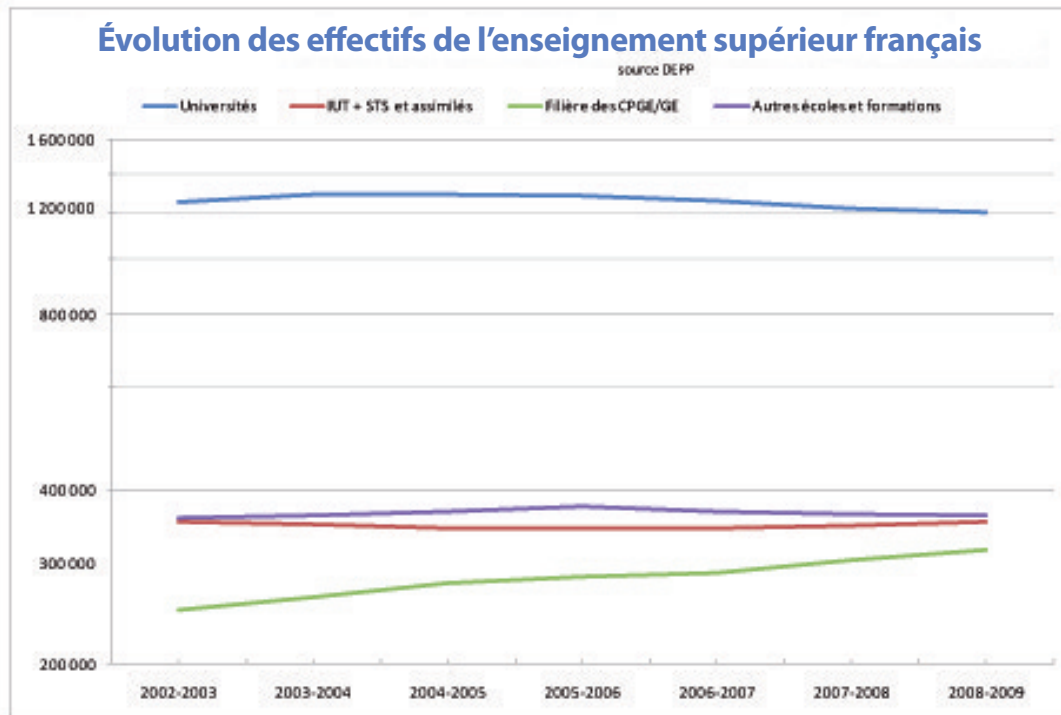
Enseignement supérieur français

Sources : MESR DGESIP/DGRI SIES et MEN-DEPP

Type d'établissement	Effectifs						
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Universités	1 251 826	1 267 088	1 296 362	1 283 518	1 259 425	1 221 113	1 203 288
IUT + STS et assimilés	390 824	347 917	342 670	343 000	342 088	347 100	362 279
Filière des CPGE/GE	248 295	260 373	275 267	282 920	286 584	301 525	314 703
Autres écoles et formations	357 483	360 772	365 458	373 831	365 725	361 757	361 475
Total	2 208 528	2 256 150	2 269 797	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 231 745




Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur français



Part des filles dans les différentes formations d'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

Sources : MESR DGESIP/DGRI SIES et MEN-DEP

	1998-1999	2008-2009	Variation sur 10 ans
Formations paramédicales et sociales (2007-2008)	79,1%	81,6%	3,2%
Filières univ. lettres, sciences humaines	71,3%	70,6%	-1,1%
IUFM	68,1%	74,7%	9,6%
Ensemble université (filières générales et de santé)	58,4%	59,2%	1,4%
Filières univ. droit, économie, AES	57,2%	59,3%	3,5%
Filières univ. médecine, odontologie, pharmacie	56,8%	62,1%	9,4%
Ensemble étudiants	54,8%	55,9%	2,0%
Autres formations non universitaires (1)	52,7%	54,5%	3,4%
STS et assimilés	51,0%	50,8%	-0,4%
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	44,5%	47,8%	7,4%
Filières universitaires, sciences, STAPS	38,7%	38,6%	-0,3%
IUT	38,6%	40,3%	4,3%
CPGE	38,2%	42,7%	11,8%
Formations d'ingénieurs (2)	21,7%	25,5%	17,7%

FUSIONS

Quatre grands établissements d'enseignement supérieur agronomique, alimentaires et vétérinaires en France en 2009

Les ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur ont souhaité mettre en place une politique d'excellence des sites de recherche et de formation. Pour ce faire ils ont retenu une stratégie de concentration des moyens à savoir une restructuration des 18 établissements d'enseignements supérieurs agricoles en France.

Quatre pôles ont été choisis pour porter cette politique : Paris, Rennes, Montpellier et Dijon

Quatre grands établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel – EPSCP – constitués sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation, sont donc nés des fusions locales ou inter-régionales entre établissements :

- **AgroParisTech** (Institut national agronomique Paris-Grignon + Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts + Ecole nationale vétérinaire d'Alfort + Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy), rapprochement réalisé en janvier 2007,
- **Agrocampus Ouest** (Ecole nationale supérieure d'agronomie de Rennes + Institut national de l'horticulture,...),
- **Montpellier SupAgro** (Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier + Centre national d'études agronomiques des régions chaudes + Section industries agroalimentaires des régions chaudes, département de l'Ecole nationale des industries agricoles et alimentaires de Massy + Centre d'expérimentation pédagogique de Florac)
- **Agrosup Dijon** (Etablissement national d'enseignement agronomique de Dijon + Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation) : fusion réalisée en mars 2009.

Sur ces pôles des stratégies identiques de concentration et de lisibilité ont été mises en œuvre. A Dijon il s'agit :

- En recherche : du Groupement d'intérêt scientifique AGRALÉ (agriculture et alimentation) <http://www.poledijon.educagri.fr/>
- Pour les professionnels : du pôle de compétitivité VITAGORA <http://www.vitagora.com/>

■ **AgroParisTech**

L'établissement est implanté sur huit sites dont quatre en Ile-de-France et un en Guyane. Il comprend une école interne, l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF). AgroParisTech représente désormais près de 2000 étudiants dont 450 doctorants, 5 départements d'enseignement et de recherche, 39 unités de recherche dont 29 unités mixtes, 4 écoles doctorales dont ABIES, école doctorale portée par AgroParisTech, 1 centre de formation d'apprentis depuis 1995.

A la rentrée 2010 l'offre de formation sera rénovée :

- Le master recherche STV devient master STVE (Sciences et technologie du vivant et de l'environnement), avec 4 mentions et 29 spécialités,
- Les 3 cursus d'ingénieur fusionnent en un seul cursus d'ingénieur AgroParisTech,
- L'offre de formation continue portée par l'école interne s'enrichit : advanced masters à temps partiel et à temps plein, nouvelle formation IPEF (ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts), formation tout au long de la vie pour cadres et dirigeants.



■ ■ ■ ■ ■ Agrosup Dijon

Agrosup Dijon (officiellement nommé Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement – INSSAAE) est sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'Agriculture et du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, et est rattaché à l'université de Bourgogne. Agrosup Dijon représente désormais plus de 500 personnes, 2 deux formations majeures d'ingénieur (spécialités "Agriculture" et "Industries agro-alimentaires"), 7 départements d'enseignement et de recherche, 13 équipes de recherche, 4 UMR, près de 1000 étudiants et 2500 stagiaires, une maison d'édition (Educagri), un pôle d'expertise éducatif (Institut EDUTER).

■ Montpellier SupAgro

Le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques, plus communément nommé Montpellier SupAgro, est sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

L'établissement accueille 1360 étudiants dont 247 étudiants étrangers, répartis entre trois cursus d'ingénieur et un large éventail de formations diplômantes (licences professionnelles, masters, mastères, doctorat) couvrant plusieurs spécialisations. Il compte 100 enseignants-chercheurs ou assimilés, 300 agents administratifs et techniques et 360 intervenants en formation.

Il est composé de 5 départements d'enseignement, 4 directions d'appui, 22 unités mixtes de recherche, 4 domaines agricoles expérimentaux, 2 instituts de formation, une antenne d'appui à l'enseignement technique agricole, un centre de formation professionnelle, un centre de transfert, un incubateur d'entreprises, une fondation universitaire, une plate-forme mutualisée de montage et d'accompagnement de projet de valorisation.

Montpellier SupAgro est membre fondateur du consortium national Agreenium, d'Agropolis Fondation, d'Agropolis International. Il est membre associé du PRES Université Montpellier Sud de France (UMSF).

Les domaines de compétences identitaires du Pôle agronomique de Montpellier sont les suivants :

Effectifs des cadres scientifiques (octobre 2007)

■ Biologie intégrative	245
■ Biodiversité	501
■ Fonctionnement et ingénierie des écosystèmes naturels et cultivés	475
■ Eau et environnement	168
■ Développement durable et sociétés	364
■ Sciences et techniques intégrées des aliments	219
■ Ecosystèmes aquatiques	104
■ Sciences et technologies de l'information	206
■ Ecotechnologies (thématique en émergence)	60
■ Vigne et Vin	110



RAPPROCHEMENT



■ 18 novembre : Rapprochement stratégique entre l'École des Ponts ParisTech et l'École d'ingénieurs de la Ville de Paris

Un enseignement et une recherche de référence dans le domaine du génie urbain vont être développés dans une dynamique nouvelle, notamment dans le champ hautement porteur du développement durable des métropoles. La mise en commun des savoir-faire permettra une coopération fructueuse en termes de recrutement d'élèves, y compris à l'international, dans le cadre d'une formation initiale ou continue d'une qualité sans équivalent en Europe. Des outils de communication usant des technologies de l'information participeront de cet enjeu dans le cadre d'une "université virtuelle", en favorisant des opérations de mécénat pour financer des projets partagés. Ce partenariat est encore renforcé par l'entrée de l'EIVP dans le pôle de recherche et d'enseignement supérieur université Paris-Est dont l'École des Ponts ParisTech est membre fondateur.

Pour en savoir + : [cp_eivp_enpc.pdf](#)

■ 8 décembre :

L'École supérieure des travaux publics et Arts et Métiers ParisTech ont fêté leur 10 ans de rattachement.

Pour en savoir + : [DP 10e an ESTP-AM Paristech.pdf](#)

NOMINATIONS

■ ENSICAEN :

Dominique Goutte est nommé directeur général de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen et Centre de recherche, pour une durée de 5 ans. Il a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} décembre 2009. D. Goutte a travaillé 17 ans au CEA et était directeur du GANIL à Caen.

Pour en savoir + : [communiqué presse DGoutte.pdf](#)

■ EDHEC :

Stéphane Grégoir est directeur de la recherche, deux ans après avoir été nommé directeur du pôle de recherche en économie. Noël Amenc devient directeur du développement.

Pour en savoir + : [CP Nomination Stéphane Grégoir.pdf](#)

■ EM LYON Business School :

Joe LiPuma, de nationalité américaine, est le nouveau directeur de l'international MBA

Pour en savoir + : [nomination directeur MBA EMLYON Business School.pdf](#)

ANNIVERSAIRE :

■ L'École nationale de l'aviation civile (ENAC) fête 60 ans

Pour en savoir + : [DP ENAC60ans.pdf](#)

La Documentation française présente : “La France au pluriel”

“O ui, la France est diverse. Et sa diversité est patente, durable, structurale”, écrit Fernand Braudel dans L'Identité de la France.

Au moment où s'ouvre le débat sur l'identité nationale annoncé par le ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, ce numéro des “Cahiers français” propose de réfléchir ensemble à cette question.

Les différents articles montrent comment se décline une nation plurielle dans la diversité de ses composantes. Ils rappellent que la France fut de longue tradition une terre d'accueil, nous parlent des peuples, d'identité culturelle, de mémoire nationale plurielle, mais aussi des politiques d'intégration et du questionnement du modèle français. Des références croisées entre le présent et le passé tissent la trame de cette histoire commune.

Au sommaire

■ Unité et diversité

- Qu'est-ce qu'être Français ? (Brigitte Krulic)
- La France, un pays d'immigration ancienne (Marie-Claude Blanc-Chaléard)
- L'intégration des immigrés : modèle français et modèle anglo-saxon (Philippe d'Iribarne)
- Universalisme et particularisme (Thierry Leterre)
- Jacobins, Girondins : la France ou l'indestructible jacobinisme ? (Philippe Moreau Defarges)
- Les différences de comportements en France : mythe régional et réalité locale (Hervé Le Bras)

■ Les expressions de la diversité

- Métamorphoses des quartiers : précarité, violence, politisation (Michel Kokoreff)
- “Islam en France” ou “islam de France” (Jean Baudouin)
- Roman national et revendications mémorielles (Patrick Garcia)
- Des langues régionales aux langues de France : un état des lieux (Claude Truchot)

■ L'intégration menacée ?

- Les grands instruments d'intégration : panne, crise, disparition ? (Didier Lapeyronnie)
- Quelle efficacité pour les politiques d'intégration ?
Cinquante ans de politiques publiques d'intégration (Benoît Normand)
- Les discriminations et l'émergence de minorités ethniques en France (Patrick Simon)
- Une question controversée : quelles statistiques établir ? (Michèle Tribalat)

La France au pluriel

Philippe Tronquoy (sous la dir. de) - Collection Cahiers français n° 352

La documentation française - 96 pages, 9,80 euros

Pour compléter votre information, cliquez sur le lien ci-dessous :

- [Editorial n°352.pdf](#)

12 300 apprentis dans les grandes écoles

113 grandes écoles de la CGE (sur 207), en France, proposent une formation par apprentissage en 2009

On recense plus de **12 300 apprentis**, tous niveaux confondus, dans ces 113 grandes écoles, dont :

- plus de 9 200 dans le programme grande école (80 % de taux de réponse)
- et 1 000 dans les autres niveaux de formation

Ce sont plus de **4 000 apprentis qui sont diplômés chaque année dans une grande école.**

(Source : enquête sur les effectifs de la CGE, 2009)

Contact : Nadia Hilal (nadia.hilal@cge.asso.fr)

Jean-Paul Soubeyrand, animateur du groupe Apprentissage de la CGE
(soubeyrand@isep.fr)